



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du : mardi 14 décembre 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

COMMUNIQUE – REPORT DES MATCHES

Pour les matches ayant lieu le week-end des 18 et 19 décembre 2021, dans le cas de terrains impraticables, indisponibles (ou autres motifs de reports),

Les rencontres seront :

- Soit inversées, si l'adversaire a la capacité d'accueillir le match sur ses installations ;
- Soit reportées automatiquement au week-end des 08 et 09 janvier 2022, si les 2 clubs concernés n'ont pas de matches sur ce week-end.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23396436 : ULIS CO 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 11/12/2021 (N3)

La Commission,

Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations du stade Jean-Marc Salinier aux Ulis,

Pris connaissance du courriel de MANTOIS 78 FC ne pouvant pas accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Reporte le match au 18/12/2021.

Précise qu'en cas d'une nouvelle indisponibilité du terrain ;

- soit le club d'ULIS CO doit proposer un terrain de repli,
- soit le match sera inversé à MANTOIS 78 FC (sous réserve de la disponibilité des installations).

23392258 : SAINT DENIS US / VIRY CHATILLON ES du 11/12/2021 (R1/B)

La Commission,

après avoir pris connaissance du document officiel de la Mairie de SAINT DENIS informant d'un préavis de grève sur l'ensemble des équipements sportifs à cette date,

Pris connaissance du courriel de VIRY CHATILLON ES informant de la possibilité de recevoir dans le cadre d'une inversion du match.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23392258 : VIRY CHATILLON ES / SAINT DENIS US le 11/12/2021 à 16h.

Retour – 23392349 : SAINT DENIS US / VIRY CHATILLON ES le 07/05/2022 à 18h.

23392080 : GARENNE COLOMBES AF 1 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 18/12/2021 (R1/A)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 19h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ESP. AULNAYSIENNE.

23392444 : LINAS MONTLHERY ESA 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 19/12/2021 (R2/A)

Demande de LINAS MONTLHERY AS de reporter cette rencontre, en raison de la qualification de son équipe fanion en 32èmes de Finale de Coupe de France contre le SCO D'ANGERS.

La Commission reporte cette rencontre au 09 janvier 2022.

23392918 : GENNEVILLIERS CSM 1 / LIVRY GARGAN FC 1 du 12/12/2021 (R2/C)

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23392918 : LIVRY GARGAN FC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 le 12/12/2021

Retour – 23392984 : GENNEVILLIERS CSM 1 / LIVRY GARGAN FC 1 le 08/05/2022.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23392785 : HOUILLES AC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 05/12/2021 reporté au 19/12/2021 (R2/B)

Demande de FRANCONVILLE FC pour reporter le match au 06 mars 2022.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 19 décembre 2021.

23392463 : GRIGNY US 1 / MEAUX ADOM 1 du 23/01/2022 (R2/A)

Rappel :

Décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 24 Novembre 2021 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe Seniors 1 de GRIGNY US, à compter du 1^{er} janvier 2022. La Commission demande au club GRIGNY US de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de GRIGNY, accompagné de l'attestation du propriétaire.**

NEUILLY SUR MARNE SFC 1 – 508 884 – R2/C

Rappel :

Décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 24 Novembre 2021 ayant infligé une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La Commission demande au club NEUILLY SUR MARNE SFC de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NEUILLY SUR MARNE, accompagné de l'attestation du propriétaire,**

Matches concernés

Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf – 24207746 : NEUILLY SUR MARNE SFC / SAINT DENIS US le 09/01/2022

23392927 : NEUILLY SUR MARNE SFC / AUBERVILLIERS C. 2 le 16/01/2022 (R2/C)

23392937 : NEUILLY SUR MARNE SFC / SARCELLES AAS 1 le 06/02/2022 (R2/C)

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

23393478 : EVRY FC 1 / ETAMPES FC 1 du 12/12/2021 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations du stade Desroys du roure à EVRY,

Pris connaissance du courriel d'ETAMPES FC ne pouvant pas accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Reporte le match au 19/12/2021 (étant précisé que les rencontres de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau Départemental).

Précise qu'en cas d'une nouvelle indisponibilité du terrain ;

- soit le club d'EVRY FC doit proposer un terrain de repli,
- soit le match sera inversé à ETAMPES (sous réserve de la disponibilité des installations).

23393742 : MANTOIS 78 FC 2 / EPINAY AC 1 du 12/12/2021 (R3/C)

La Commission,

Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations du stade Jean-Paul David,

Pris connaissance du courriel d'EPINAY AC. ne pouvant pas accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Reporte le match au 19/12/2021.

Précise que le cas d'une nouvelle indisponibilité du terrain ;

- soit le club de MANTOIS 78 FC doit proposer un terrain de repli,
- soit le match sera inversé à EPINAY SUR SEINE (sous réserve de la disponibilité des installations).

23393739 : LIMAY ALJ / GOUSSAINVILLE FC du 12/12/2021 (R3/C)

La Commission,

après avoir pris connaissance de l'arrêté de fermeture du stade Auguste Delaune à LIMAY.

Pris connaissance du courriel de GOUSSAINVILLE FC informant de la possibilité de recevoir dans le cadre d'une inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23393739 : GOUSSAINVILLE FC / LIMAY ALJ du 12/12/2021

Retour – 23393805 : LIMAY ALJ / GOUSSAINVILLE FC du 08/05/2022

23393873 : MARLY LA VILLE ES / STAINS ES du 12/12/2021 (R3/D)

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de l'ES STAINS concernant les conditions de luminosité dans lesquelles s'est déroulée la fin du match,

Considérant que le match a été à son terme et que l'arbitre officiel n'a pas décidé de l'interrompre avant son terme, au motif d'une luminosité insuffisante empêchant le bon déroulement du match,

Par ces motifs,

Enregistre le résultat du match.

23393871 : VAIRES ENT. US 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 12/12/2021 (R3/D)

La Commission reporte cette rencontre au 09/01/2022.

Par conséquent, la rencontre de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors

24207741 : ARGENTEUIL RC 1 / TORCY PVM US 1 est reportée au **18 janvier 2022 à 20h.**

23393857 : VAIRES ENT. US 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 2 du 19/12/2021 (R3/D)

Courriel de VAIRES ENT. US indiquant la fermeture de ses installations à cette date et demandant à jouer le match sur le terrain synthétique du stade Roger Briançon à LE PIN.

Vu les dispositions de l'article 39.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission donne son accord pour permettre le déroulement de ce match sur le terrain synthétique du stade Roger Briançon à LE PIN.

U20 - CHAMPIONNAT

23760544 : COLOMBIENNE ES / AFP 18 du 12/12/2021 (Elite 3/A)

Match non joué en raison d'un nombre insuffisant de joueurs disposant d'un pass sanitaire valide.

La Commission enregistre le forfait de l'AFP 18.

23760545 : AS PARIS 20 / PARIS XIII ES 20 du 12/12/2021 (Elite 3/A)

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance des courriels du club de PARIS XIII E.S.,

Considérant que le club de PARIS XIII E.S. demande le report du match car la date du 19/12/2021 pose des difficultés concernant l'effectif des joueurs disponibles,

Considérant que le principe constant de gestion des matches reportés, adopté par la Commission, est de fixer une rencontre reportée à la 1ère date disponible au calendrier général pour les 2 clubs, et ce afin de mettre à jour le calendrier des équipes d'une part, et, d'autre part, d'anticiper les éventuels reports à venir (intempéries, COVID, indisponibilité installations sportives, etc...)

Considérant que la date du 19/12/2021 correspond à la 1ère date disponible au calendrier général,

Considérant que, lors de sa réunion du 07/12/2021, la Commission avait informé les 2 clubs que la rencontre se disputerait le 19/12/2021 en cas d'impossibilité d'inversion,

Considérant que la Commission a pris note de l'impossibilité d'inversion et des démarches entreprises par le club de PARIS XIII E.S. pour trouver un terrain au club adverse,

Considérant que si cette démarche est louable, il n'en demeure pas moins que la proposition de terrain de repli doit émaner du club recevant, à savoir l'A.S DE PARIS,

Par ces motifs,

Maintient le report de la rencontre au 19/12/2021.

Transmet une copie de la décision au District Parisien pour ce qui concerne la programmation des matches ; étant rappelé que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

23777855 : PARIS CENTRE FORMATION 20 / BAGNEUX COM 21 du 12/12/2021 (Elite 3/E)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de BAGNEUX COM (2^{ème} forfait).

23785195 : ALLIANCE 77 20 / SUCY FC 20 du 12/12/2021 (Elite 3/C)

La Commission fixe cette rencontre le 09/01/2022. La rencontre peut se dérouler le 19/12/2021 avec l'accord des 2 clubs. Un retour des 2 clubs est attendu au plus tard le vendredi 17/12/2021 à 12h.

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

24207793 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 19/12/2021

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de GARENNE COLOMBES AF.

U18 – CHAMPIONNAT – matchs reportés

Matches reportés au 30/01/2022 uniquement en cas d'élimination des clubs d'ARGENTEUIL RC et de PARIS 13 ATLETICO en 32èmes de finale de la Coupe Gambardella :

23411454 – ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ARGENTEUIL RC 1 (R2/A).

23411456 – PARIS 13 ATLETICO 1 / SAINT DENIS US 1 (R2/A).

U18 – CHAMPIONNAT

23411939 : SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / LES MUREAUX OFC 1 du 12/12/2021 (R3/B)

La Commission reporte cette rencontre au 09/01/2022, possibilité de jouer le 19 décembre 2021 avec accord des 2 clubs.

Par conséquent, la rencontre de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U18

24207797 : LES MUREAUX OFC 1 / FLEURY MEROGIS est reportée au **19 janvier 2022 à 20h.**

23411723 : VGA SAINT MAUR F. MASCULIN / JOINVILLE RC du 26/06/2021 (R3/A)

Dossier en retour de la Commission Régionale d'Appel en date du 09/12/2021, ayant donné match à rejouer. La Commission,

Fixe cette rencontre à rejouer au 09 janvier 2022, avec 3 arbitres officiels et 1 délégué officiel (les 2 arbitres assistants et le délégué à la charge des 2 clubs).

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatives aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

23411461 : ARGENTEUIL RC 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 19/12/2021 (R2/A)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 14h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MANTOIS 78 FC.

23411619 : HOUILLES AC 1 / RED STAR FC 1 du 05/12/2021 reporté au 19/12/2021 (R2/B)

Demande du RED STAR FC de décaler cette rencontre, en raison de la qualification de son équipe fanion en 32èmes de Finale de Coupe de France contre l'AS MONACO et son souhait de la participation de l'ensemble des licenciés à cet évènement.

La Commission reporte cette rencontre au 09/01/2022.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2ème rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23412387 : CHOISY LE ROI AS / MEUDON AS du 05/12/2021 (Poule A)

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

23412388 : PALAISEAU US 17 / JEUNES AUBERVILLIERS 17 du 09/01/2022 (Poule A)

Demande de report au 30 janvier 2022 par les deux clubs, sans motif.

En l'absence de motif, la Commission maintient cette rencontre à la date du 09/01/2022, 1^{ère} date disponible au calendrier des 2 équipes.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1er rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23413420 : LES LILAS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 12/12/2021 (R3/C)

U16 – CHAMPIONNAT

23413109 : SOISY ANDILLY MARGENCY / BAGNEUX COM du 12/12/2021 (R3/A)

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain par arrêté municipal.

La Commission reporte cette rencontre au 09 janvier 2022.

23412961 : FC MASSY 91 / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 12/12/2021 (R2/B)

Courriel du FC MASSY 91 informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat, enregistre le score comme suit :

MASSY 91 FC . : 4 buts.

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN : 2 buts.

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

23413114 : BLANC MESNIL SFB / POISSY AS du 19/12/2021 (R3/A)

Courriel de l'AS POISSY demandant le report de cette rencontre.

La Commission vous rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

La Commission maintient cette rencontre à la date du 19/12/2021.

La Commission transmet une copie de la présente décision au District des Yvelines.

C.D.M. - CHAMPIONNAT**23394383 : OS MINHOTOS / SUISSES DE PARIS du 12/12/2021 (R1)**

Match non joué.

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatique, du rapport de l'arbitre officiel, des courriels de MINHOTOS GS OS et de SUISSE DE PARIS,

Considérant que le club des SUISSES DE PARIS a transmis à la Ligue le samedi 11/12/2021 les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant qu'après étude des tests transmis, il s'avère que le report de la rencontre pouvait être envisagé conformément au protocole édicté par la F.F.F.,

Considérant que les services de la Ligue étant fermées le samedi, la rencontre n'a pas pu être reportée et est donc restée à l'agenda,

Considérant que c'est donc logiquement que l'équipe de MINHOTOS OS et l'arbitre officiel se sont présentés sur les installations,

Considérant que le Président de SUISSE DE PARIS étaient présents sur les installations,

Considérant que le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 09/01/2022.

Décide que le club des SUISSES DE PARIS prend à sa charge les frais d'arbitrage du match en objet.

Transmet une copie de la présente décision au service arbitrage de la Ligue et au District Parisien étant précisé que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

23395831 : ABEILLE DE RUEIL / GARGES FCM du 05/12/2021 reporté au 19/12/2021 (R2/A)

Demande de report au 20 février 2022 d'ABEILLE DE RUEIL FC, en raison de l'indisponibilité du personnel de la mairie pour ouvrir le stade.

La Commission demande au club d'ABEILLE DE RUEIL de lui fournir une attestation de la Mairie de RUEIL MALMAISON informant de l'indisponibilité des installations à cette date ; ce document devant parvenir au plus tard, vendredi 17/12/2021 à 12h.

En l'absence de réception de cette attestation, la rencontre sera maintenue au 19/12/2021,

Dans le cas de réception de cette attestation, possibilité d'inversion le 19/12/2021, sur les installations de GARGES FCM (sous réserve de la disponibilité des installations).

23394548 : NANDY FC 5 / VAL D'EUROPE FC 5 du 12/12/2021 (R2/B)

La Commission,

Après lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre,

Considérant que l'arbitre officiel a constaté à son arrivée la fermeture des installations par un arrêté municipal

Considérant la présence des deux équipes,

Considérant que le match n'a pu se dérouler,

Par ces motifs,

reporte ce match au 09/01/2022.

Possibilité de jouer le 19/12/2021 avec l'accord des 2 clubs et d'inverser la rencontre.

23394946 : RC ARPAJONNAIS 5 / PORTUGAIS D'ANTONY 5 du 12/12/2021 (R3/C)

La Commission,

Après réception de l'arrêté de fermeture des installations de MAROLLES EN HUREPOIX à cette date,

Pris connaissance du courriel des PORTUGAIS D'ANTONY informant de son impossibilité d'accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Reporte le match au 19/12/2021.

Demande d'inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23394946 : PORTUGAIS D'ANTONY / ARPAJONNAIS 5 le 19/12/2021

Retour – 23395012 : ARPAJONNAIS 5 / PORTUGAIS D'ANTONY le 08/05/2022

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23394549 : CHAMPS SUR MARNE AS / MELUN FC du 12/12/2021 (R2/B)

Réception d'un arrêté municipal de la Ville de CHAMPS SUR MARNE informant de la fermeture des installations, en raison de l'impraticabilité des terrains du 06 au 12 décembre 2021.

La Commission reporte cette rencontre au 19 décembre 2021.

Précise que le cas d'une nouvelle indisponibilité du terrain :

. soit le club du CHAMPS SUR MARNE AS devra proposer un terrain de repli,

. soit le match sera inversé à MELUN (sous réserve de la disponibilité des installations).

Demande de report de MELUN FC au 30 janvier 2022

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report cette rencontre est maintenue au 19 décembre 2021.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

23395226 : MONTFERMEIL FC / TORCY PVM US du 12/12/2021 (R1)

Match reporté suite à 4 joueurs de TORCY PVM US testés positifs au COVID et conformément au protocole.

La Commission reporte cette rencontre au 09/01/2022.

23395393: SOISY ANDILLY MARGENCY / COSMO TAVERNY du 12/12/2021 (R2/A)

Arrêté municipal d'impraticabilité du terrain.

La Commission reporte cette rencontre au 09/01/2022.

23396152 : VERT LE GRAND FC / FONTENAY TRESIGNY AS du 12/12/2021 (R3/C)

La Commission,

Après réception de l'arrêté de fermeture des installations de VERT LE GRAND à cette date,

Pris connaissance du courriel de FONTENAY TRESIGNY AS informant son impossibilité d'accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Reporte le match au 19/12/2021.

Précise que le cas d'une nouvelle indisponibilité du terrain :

. soit le club de VERT LE GRAND FC devra proposer un terrain de repli,

. soit le match sera inversé à FONTENAY TRESIGNY (sous réserve de la disponibilité des installations).

23396153 : SUD ESSONNE ETRECHY / BOISSY FC du 12/12/2021 (R3/C)

La Commission,

Après réception de l'arrêté de fermeture des installations d'ETRECHY du 10 au 26 décembre 2021.

Pris connaissance du courriel de BOISSY FC informant son impossibilité d'accueillir le match dans le cadre d'une inversion,

Courriel de SUD ESSONNE ETRECHY informant de la possibilité de recevoir sur le stade de MORIGNY CHAMPIGNY.

Par ces motifs,

Reporte le match au 19/12/2021, sur le stade Colombel de MORIGNY CHAMPIGNY.